



AVORD (Département 18)
Plan Local d'Urbanisme

*Révision n°1 du POS
valant transfert en Plan Local d'Urbanisme*

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce E1

La liste des servitudes d'utilité publique

*Document annexé
à la délibération du
Conseil Municipal
en date du :*

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le
Dossier n°
préfecture le :

13 FEV. 2008



AR5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et dessainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	D.D.A.R. centre administratif codé 18013 Bourges cedex
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Hugues : le bourg (cad A1 134) - (Cl. MH : 30 août 1911)	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme - article L.612 - 2 du Code du Patrimoine	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex
AR3	Servitudes relatives aux polygones d'isolement des magasins à poudre, munitions, artifices ou explosifs	Dépôt d'arme et de munitions de la base aérienne 702 d'Avord	- décret du 26 février 1974	Etat Major Région Terre Nord-Ouest, Quartier Marguerite, rue du Garilano BP 20 35998 Rennes Armées
AR6	Servitudes aux abords des champs de tir	- champ de tir du polygone de Bourges	- régime intérieur du champ de tir approuvé le 16.09.1917 - décision n° 2189/DEF/DCG/DCD du 29 mai 1975 ministérielle	DGA-ETBS route de Querry BP 712 18015 Bourges cedex
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	- canalisation de gaz RCO Ø 600 mm bande non aedificandi l = 10 m	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964	Gez de France 35 rue de la Brigade - RAC ZI de Rabior 16021 Angoulême cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- article 12 de la loi du 15/06/1906 modifié par les lois du 19/07/1922, 13/07/1925 (article 298), 04/07/1935 et décrets du 27/12/1925, 17/06/1938 et 12/11/1938 et n° 67-885 du 06/10/1967 - article 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 et décret n° 85-1108 du 15/10/1985 pour les lignes HTA aériennes, HTA, BTB et BTA souterraines	EDF - ODF Services Cher en Berry 3 rue Charles VII 18035 Bourges cedex
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières	* cimetière l = 35 m	- article L.361-1 et suivants du code des communes	Mairie d'Avord rue Désiré Deschamp 18520 Avord

EL7	Servitudes d'alignement	RD 71 approuvé le 15 février 1961	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD Conseil Général du Cher Direction des Infrastructures 2 rue Fulton 18000 Bourges
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	- centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de garde $r = 1000$ m zone de protection radioélectrique $r = 3000$ m - Radio balise de Villabon	- décret du 16 décembre 1985 DDE 18 - SIT Subdivision de la Base Aérienne d'Avord BP 3 18520 Avord
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) liaison hertzienne Bourges - Sancerre tronçon Bourges - Nérondes zone spéciale de dégagement - $l = 300$ m 2) centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement $r = 300$ et $r = 400$ m zone secondaire de dégagement $r = 2000$ m 3) radar SRE/NG zone de dégagement - $r = 5000$ m	- décret du 16 mars 1961 1) décret du 27 janvier 1975 2) décret du 17 janvier 1985 1) France Télécom Unité Régionale de Réseau 18-22 avenue de la république 37700 Saint Pierre des Corps 2 et 3) DDE 18 - SIT Subdivision de la Base aérienne d'Avord BP 3 18520 Avord (2 et 3)
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 46503 Bourges-Nevers * Câble GD 98-04 Derivation Base d'Avord * Câble RG 98-04 Bourges - La Guerche * Câble RG 18-28 Avord -Baugy * Câble RG 18-527 Perrières - La Guerche	articles I.46 à I.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications France télécom Site de Bourges 21 av Henri Laudier 18023 Bourges Cédex

T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* ligne Vierzon - Saincaize	<ul style="list-style-type: none"> - loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - articles 84 à 107 du code minier - articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier 	Agence Immobilière Régionales gares SNCF 23 rue Pierre Brossolette 37700 Saint Pierre des Corps
T4	Servitudes de balisage	* aéroport de Bourges - Avord	<ul style="list-style-type: none"> - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A) 	DDE 18 - SIT Subdivision de la Base Aérienne d'Avord BP 3 18520 Avord
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement		<ul style="list-style-type: none"> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile 	
			<ul style="list-style-type: none"> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile 	